

LA -  
- FABRIQUE  
DES JEUX -  
EN SEINE-SAINT-DENIS

# SYNTHÈSE

## ATELIER « LA FABRIQUE DES JEUX SE PENCHE SUR L'URBANISME »

DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019



*Nous précisons que les propos rapportés, dans la mesure où ils sont reformulés par les organisateurs de l'atelier, ne peuvent être considérés comme engageants pour les personnes concernées*

## ATELIER SPORT ET URBANISME

En préambule, M. Bruno Giel, président du Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis se félicite de la tenue de ce colloque, qui s'inscrit à la fois dans la démarche Charte départementale pour un service public du sport en Seine-Saint-Denis, portée par le CDOS 93 et dans le cadre de la Fabrique des Jeux. Il rappelle qu'il est fondamental d'associer étroitement urbanisme et promotion des activités physiques et sportives, notamment dans le cadre de la construction d'un environnement urbain favorable à la santé. Il ajoute que la contribution sportive à la cohésion sociale et au bonheur collectif ne peut être négligée et invite les participants à réfléchir, à travers le sport à la matérialisation d'une ville plus heureuse.

Mme Mélanie Morgeau, Directrice adjointe de la Délégation Jeux Olympiques et Paralympiques du Département de la Seine-Saint-Denis, déclare, suite aux propos de M. Giel, que le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite mobiliser l'ensemble des parties prenantes du projet des JOP autour d'une dynamique de co-construction avec les acteurs du territoire, à travers La Fabrique des Jeux. L'ambition qui anime les acteurs est de construire des JOP inclusifs qui profitent à tous les habitants du territoire. La démarche de la Fabrique des Jeux s'inscrit dans la tradition de l'engagement du Département de la Seine-Saint-Denis en termes d'aménagement sportif. Mme Morgeau souligne l'importance d'engager une réflexion sur des enjeux de société et la conception des espaces publics et des équipements.

### Introduction

Le professeur Pierre-Olaf Schut (chercheur à l'ORME, Observatoire pour la Recherche sur les Grands Evénements) présente quelques caractéristiques de la Seine-Saint-Denis. Le département présente un déficit en termes d'équipements, malgré un effort de rattrapage. Il maintient un taux de 16 équipements sportifs pour 10 000 habitants contre 24 en Ile-de-France, et 49 en France. Il constate une carence de 36% par rapport à la moyenne régionale en termes d'équipements sportifs et un retard quasi identique en termes de nombre de licences sportives, ce qui laisserait supposer une possible corrélation entre ces éléments.

Néanmoins, la Seine-Saint-Denis peut se prévaloir de nombreuses réussites de sportifs de haut niveau et d'un tissu public et associatif particulièrement dynamique et attentif aux enjeux d'équipements. Ce sont des énergies sur lesquelles il faut s'appuyer pour enclencher des changements. Lesdits changements passeront notamment, selon M. Schut, par une meilleure utilisation de l'espace public dans un but de pratique sportive. Il sera important, dans ce cas, de bien veiller à prévenir les conflits d'usage.

### Table Ronde 1 : l'espace public

La première table ronde porte sur la prise en compte de l'activité physique dans les stratégies d'urbanisme et, plus particulièrement, dans la conception d'espaces publics. Les intervenants sont invités à présenter des orientations relatives à la mise en place concrète d'un urbanisme favorable au sport et à la santé, d'un point de vue générique mais aussi avec un prisme plus opérationnel.

**Nicolas Notin, urbaniste de la Santé à l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France (ARS-IDF)**, rappelle que la Seine-Saint-Denis connaît, sur certaines parties de son territoire une situation socio-économique problématique qui nuit à la santé globale des populations. Par ailleurs, il rappelle que le cadre de vie et l'environnement sont des déterminants importants de la santé, ayant notamment une influence sur la santé mentale, les maladies cardiovasculaires ou le diabète. Ce faisant, Nicolas Notin souligne le rôle crucial de l'urbanisme pour favoriser la santé urbaine. Il confirme qu'il est important de développer un urbanisme favorable à la santé qui mette le sport au cœur d'une dynamique globale. Il faut développer des équipements,

*Nous précisons que les propos rapportés, dans la mesure où ils sont reformulés par les organisateurs de l'atelier, ne peuvent être considérés comme engageants pour les personnes concernées*

mais aussi réfléchir à l'aménagement de l'espace public. Ces espaces sont des lieux essentiels où une pratique sportive peut se développer. Il est important de les adapter pour permettre aux habitants de pratiquer une activité physique. Nicolas Notin souligne également le levier significatif que peut représenter l'activité physique dite utilitaire. A ce titre, des temps de marche, ou de déplacement à vélo sont des moments importants pour la pratique quotidienne des activités physiques et sportives.

**Pierre Antoine Leyrat, chef de projet accessibilité à la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO)**, rappelle que, dans le cadre des JOP, la SOLIDEO a cherché à promouvoir une excellence environnementale à travers différents piliers (biodiversité, réduction des émissions de Co2, confort urbain) et a encouragé le design actif. Ce principe s'applique notamment aux espaces publics qui doivent permettre aux personnes de circuler et de pratiquer une activité physique, dans le but, parmi d'autres, d'avoir un impact sur la santé. Le design actif implique de placer les usages et les pratiques au cœur de l'élaboration d'un projet urbain. D'autre part il consiste à encourager la mobilité active (éventuellement combinée aux transports en commun) au moyen d'un environnement urbain incitatif. Les questions d'usage doivent devenir une priorité, tout autant que les questions techniques et budgétaires. Pour Pierre Antoine Leyrat, il est important de favoriser une acception universelle de l'accessibilité (lutter contre les freins liés à tous les types de handicap, aborder la question du genre et de l'égalité homme/femme, les enjeux liés à l'âge... etc). Un autre élément méthodologique clé est de fédérer tous les acteurs autour du projet et notamment les collectivités locales et les acteurs du monde sportif pour favoriser la mise en place d'un urbanisme favorable à la santé. Cette démarche globale et partenariale est un levier important pour la mise en place du design actif.

**Céline Daviet, Directrice de la mission JOP de Plaine Commune**, explique que, sur son territoire, les JOP sont l'occasion de repenser les espaces publics. Une réflexion a été menée pour que les Jeux profitent à tous les habitants et pas uniquement aux communes directement concernées par les Jeux. Il s'agissait en effet de ne pas laisser de côté une partie de la population qui cumule des difficultés et de favoriser une logique inclusive. Plaine Commune a cherché à profiter des JOP pour fédérer des acteurs et les faire travailler ensemble au service de la transformation du territoire. Les JOP ont été aussi l'occasion de repenser les outils de planification comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) par exemple. Ils ont permis une actualisation de politiques publiques comme le plan marche. Pour Céline Daviet, les JOP sont une opportunité pour repenser les espaces publics, accompagner la couture urbaine et le renouvellement urbain de certains quartiers, et pour retravailler la trame sportive. Une démarche projet a été impulsée pour repenser les espaces publics, en prenant appui sur des parcours sportifs couvrant la totalité du territoire.

**Antoine Soulier-Thomazeau, de la Direction de l'aménagement de l'EPT Est Ensemble**, souligne qu'une action est menée sur le territoire pour développer l'attractivité des berges du canal de l'Ourcq, notamment en accueillant des équipements capables de rayonner largement. Les berges vont être plantées et élargies pour atteindre une largeur de 15m. L'idée est de reproduire le principe d'une forêt linéaire le long du canal de l'Ourcq. Le projet territorial consiste aussi en la reconversion des sites économiques en tissu mixte avec des logements et rez-de-chaussée actifs. Sept nouvelles passerelles vont être créées. Pour Antoine Soulier-Thomazeau, l'enjeu du projet est de développer de la porosité sur les berges pour favoriser la marche et le cyclisme. Il souligne que tout le long du canal de l'Ourcq l'objectif du projet est de revaloriser les bâtiments industriels et les anciens magasins qui ont une valeur patrimoniale. L'ambition est de construire un projet de qualité et de s'inscrire dans une dynamique de transformation du paysage autour du sport et de la culture. Le plan guide prévoit l'aménagement d'équipements structurants et d'espaces publics pour favoriser la pratique sportive de loisir en facilitant les circulations douces et la pratique cycliste. Un urbanisme éphémère et transitoire est aussi encouragé sur les parcelles en friche. Le sport et la culture

sont très présents dans ce dispositif, très utile pour tester les aménagements de la ville de demain.

Dans la phase questions/réponses avec la salle, il est notamment rappelé combien le modèle des Jeux de Paris est ambitieux en termes de compacité et de design actif. Céline Daviet confirme que les JOP représentent un vrai levier pour le territoire de Plaine Commune pour recoudre la ville et résorber les fractures urbaines en intégrant des parcours sportifs. Il s'agit de repenser la ville pour qu'elle soit plus accueillante et permette les pratiques douces (marche, vélo, etc.). L'ambition est d'améliorer la qualité de vie des habitants et de permettre une réappropriation des espaces publics. La participation est un levier clé dans ces démarches. Monsieur Soulier-Thomazeau rappelle, à ce propos qu'un travail a été fait avec les conseils citoyens sur les projets liés au pont de Bondy. Il souligne que le travail avec ces conseils est un passage obligé. Ces structures permettent de créer un dialogue avec les habitants. M. Soulier-Thomazeau rappelle enfin que, pour le territoire de la Plaine de l'Ourcq, la notion de test et d'expérimentation est au cœur de la réflexion avec l'urbanisme transitoire.

### Table-ronde 2 : les équipements d'aujourd'hui et de demain

La deuxième table ronde, amène les intervenants à discuter du profil de l'équipement de demain. Il s'agit de poursuivre la réflexion sur la nouvelle façon de penser les équipements, ainsi que sur les cadres globaux et les grandes tendances qui guideront la conception des équipements sportifs de demain. Un rappel de la stratégie des équipements de Paris 2024 est également prévu.

En préambule, **Julien Carrard, responsable de la livraison des équipements de Paris 2024**, souligne combien les Jeux de Paris 2024 représentent un concept révolutionnaire, évitant une surproduction d'équipements peu utiles après les Jeux. Selon lui, l'un des points clés est notamment l'utilisation d'équipements existants. Les seuls sites construits sont le centre aquatique de Seine-Saint-Denis dont la Métropole du Grand Paris (MGP) assure la Maitrise d'ouvrage, et l'Arena 2 qui est prévue à la porte de la Chapelle, à Paris. L'enjeu a été de penser à la fois à la conception d'infrastructures pérennes et provisoires pour faire de la compétition. Le centre aquatique accueillera les épreuves de plongeon et de waterpolo. Il est en partie provisoire et sera ensuite remodelé, pour mieux correspondre aux attentes du territoire hors JOP. La force de Paris 2024 réside notamment dans la capacité à construire de grands équipements démontables. Un autre élément important est la compacité des sites. 85% d'entre eux sont situés autour de Paris, dans un rayon de 10km, avec d'importantes réalisations en Seine-Saint-Denis. Pour conclure, M. Carrard confirme l'importance du partenariat avec les autres acteurs. Paris 2024 ne va pas y arriver tout seul, mais en partenariat avec d'autres. Il faut travailler en collaboration pour favoriser l'excellence. Il faut travailler avec l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, et le faire avec beaucoup d'échange et d'écoute.

**Malo De Lesquen, Chargé de projet ZAC Saulnier à la MGP**, présente le projet de construction du Centre aquatique olympique, situé sur la Plaine Saulnier à Saint-Denis. Il confirme que la volonté de la MGP est de construire un Héritage durable des Jeux. Pour la MGP, il s'agit d'une situation nouvelle, au vu de sa récente création. Le travail qui est réalisé sur la plaine Saulnier est développé en lien avec les acteurs du territoire et Plaine commune en particulier. Malo De Lesquen précise que la ZAC Saulnier est un site de 124 hectares à côté du Stade de France. Le projet n'est pas encore totalement défini ou arrêté pour le moment. Malo De Lesquen rappelle que le site est assez contraint avec la présence du Stade de France et de l'autoroute A1. La MGP qui en assure la maîtrise d'ouvrage prévoit un franchissement qui va relier le stade de France et le futur centre aquatique.

Pour Malo De Lesquen, trois points sont importants dans la conception du parc aquatique : 1/La double vie du projet ; 2/ la diversité des pratiques ; 3/ l'insertion dans le tissu urbain. Concernant le premier point, il confirme qu'il est prévu de construire un équipement de 6000

places pour un bassin de 50 m. Une partie des tribunes sera ensuite démontée après les JOP afin que l'équipement ne compte plus que 2500 places. La jauge va donc évoluer. La MGP prévoit la conception d'un équipement flexible et modulable, plus facilement praticable et appropriable par les habitants et notamment par les groupes scolaires. Pour le deuxième point, Malo De Lesquen confirme qu'il s'agit de construire des lieux qui s'adaptent à la diversité des pratiques, à la fois des lieux de compétition et de loisirs, pour permettre un apprentissage scolaire pour les enfants du département par exemple. L'accès au centre aquatique une fois les JOP terminés, est une priorité pour la MGP. Le site ne prévoit pas seulement un équipement sportif mais aussi un panel d'activités qui seront pratiquées dans les espaces publics à proximité. Pour le troisième point, Malo De Lesquen souligne que l'ambition est de s'inscrire dans le tissu urbain existant. Le plan de la ZAC vise en effet à construire un nouveau quartier. Le projet d'aménagement est travaillé avec l'EPT Plaine commune. L'ambition est d'infuser une dynamique nouvelle dans le quartier et notamment de permettre d'insérer une dimension sportive dans l'aménagement urbain : un Mail (voirie piétonne) des sports, proche du Centre aquatique olympique sera notamment dédié aux pratiques sportives en libre accès et gratuites.

Interrogé sur la même thématique, **Joris Délivré-Melhorn, chef de projet paralympique au sein de la DEJOP du Conseil départemental présente le projet PRISME**. Il rappelle que l'ambition de ce projet est de construire un pôle de référence métropolitain, sur les questions du sport et de l'inclusion, qui sera porté par le département du 93. Ce projet associe les comités sportifs départementaux, le conseil départemental du 93, les fédérations de sport adapté, l'hôpital départemental Avicenne, et l'institut médico-sportif. L'idée du projet est de proposer un équipement en conception universelle, et accessible pour tous. Joris Delivré-Melhorn souligne qu'il s'agit de créer un lieu qui permette une pratique de tous avec le moins de barrières possibles pour permettre à tous les habitants d'y accéder. L'ambition est de penser une programmation différemment à partir de l'identification des besoins du territoire et pour permettre une diversité de pratiques (amateur, sport de haut niveau, accueil scolaires, compétition). Mr Delivré Melhorn précise que le recueil des besoins est en cours. Le préprogramme est en cours d'élaboration. Ce projet se nourrit des réflexions du monde de la recherche avec notamment un travail avec l'université Paris 13, l'UFR STAPS, et l'hôpital Avicenne. Selon Joris Delivré Melhorn, il est important d'intégrer la recherche dans la conception du projet. L'investissement du projet est de 40 millions, et la livraison est prévue au dernier trimestre 2023 pour permettre à cet équipement d'être actif au moment des JOP. Le PRISME viendra contribuer à l'héritage actif de la Seine saint Denis où l'on manque cruellement d'équipements et, d'autant plus, d'équipements inclusifs. Il contribuera à transformer la vie des habitants du territoire.

Interpellé sur la question des équipements de demain, **Patrick Martin maire-adjoint de Tremblay en France chargé des sports**, souligne le manque de concertation auprès des collectivités locales dans la conception des modèles d'équipements sportifs. Alors que les collectivités locales possèdent plus de 80% des équipements sportifs et qu'elles sont des acteurs *a priori* clés pour la construction des équipements, elles sont dans les faits peu impliquées dans la conception des modèles d'équipements. Il faut renforcer le dialogue avec les fédérations sportives qui définissent des typologies et des normes, contraignantes lors des phases de construction. Il espère que les JOP vont changer la situation pour fédérer les acteurs. Selon lui, il est important d'associer les collectivités locales dans la conception des modèles d'équipements dès le départ. On a besoin de travailler avec les fédérations, les architectes et les équipes de conception, souligne-t-il. Plus généralement, M. Martin rappelle qu'il faut concevoir des équipements qui s'inscrivent dans une logique de durabilité pour permettre de faire des économies et d'amortir les frais sur le long terme. Il est important aussi de répondre à un besoin de modularité pour permettre la pratique de tous à la fois du monde scolaire, associatif et de haut niveau. Pour lui, il faut répondre à la diversité des besoins et des usages niveau et en libre accès). Pour M. Martin, les JOP vont se déployer sur l'ensemble du territoire français et constituent une vraie opportunité pour changer les choses.

## Conclusion

Mathieu Hanotin, Conseiller délégué au sport et aux grands évènements au Conseil départemental, assure le propos de clôture de l'atelier. Selon lui, ce qui ressort des échanges et notamment de la deuxième table ronde, est l'enjeu d'associer toutes les parties prenantes pour inventer l'équipement de demain. Pour lui, l'exemple de PRISME est intéressant car l'ambition est de concevoir un équipement dans une logique de conception universelle. Pour M. Hanotin, ce projet arrive au bon moment et peut vraiment donner l'occasion de travailler sur une programmation innovante. C'est le cluster sportif de demain. Ce projet traduit aussi une ambition de faire du sport un vecteur d'inclusion. Le département veut se doter d'une ambition nouvelle sur le site de Marville pour inventer quelque chose de nouveau et mettre en place de nouveaux process fondés sur une intelligence collective. On veut aussi garantir la qualité des équipements.

Pour Mathieu Hanotin, un autre enjeu est d'élargir le champ des possibles et les perspectives. Les JOP sont une formidable opportunité, mais il faut penser au coup d'après. Il ne faut pas tout concentrer sur l'objet JOP pour lequel les projets architecturaux sont déjà partis. Il faut se glisser dans cet interstice pour créer une dynamique positive. Les JOP ont juste lieu pendant une période donnée. Pour M. Hanotin, il faut marquer un avant et un après JOP. « Si on ne le fait pas, on sera passé à côté de quelque chose », souligne-t-il. Il y a un vrai enjeu au niveau des territoires qui sont dans une phase d'élaboration des PLUI.

*Document réalisé par le CDOS 93 et le Conseil départemental, d'après la proposition d'Irène Mboumoua, de l'Ecole Urbaine de Sciences Po.*



Retrouvez toutes les infos de la Fabriques des Jeux

**[lafabriquedesjeux.seinesaintdenis.fr](http://lafabriquedesjeux.seinesaintdenis.fr)**

Nous contacter :

[delegationjop2024@seinesaintdenis.fr](mailto:delegationjop2024@seinesaintdenis.fr)



**SUIVEZ-NOUS #SSD93**  
**[seinesaintdenis.fr](http://seinesaintdenis.fr)**